

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.124

L'An Deux Mille, le 28 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

20 NOVEMBRE 2000

**DATE D'AFFICHAGE**

20 NOVEMBRE 2000

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE  
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER  
M. DONZIER représenté par M. HUGENDBLER

**ETAIENT ABSENTS** : M. ANGIBAUD, M. QUENTIN

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 28  
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Demande de classement de l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN

**VOTE** : UNANIMITE

Le décret 98-1161 du 16 décembre 1998 et l'arrêté du 12 janvier 1999 relatifs au classement des Offices de Tourisme, ont déterminé de nouvelles procédures de classement des organismes locaux de tourisme dénommés Office de Tourisme.

En particulier, afin d'affirmer la responsabilité de la Commune en matière de tourisme (les Offices de Tourisme agissant en leur nom), la procédure de classement prévoit que la demande soit présentée, sur proposition de l'Office de Tourisme, par délibération du Conseil Municipal.

Le classement de l'Office Municipal du Tourisme en trois étoiles sous l'empire de la précédente réglementation étant expiré, il est proposé de solliciter de Monsieur le Préfet le classement de l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN (créé par arrêté préfectoral du 7 mars 1968) en trois étoiles.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oûi l'exposé du rapporteur,
- VU le décret 98-1161 du 16 décembre 1998 et l'arrêté du 12 janvier 1999 relatifs aux Offices de Tourisme,
- VU la proposition de demande de classement émise par l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN,
- Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- de solliciter de Monsieur le Préfet le classement de l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN en catégorie trois étoiles

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 30 novembre 2000  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**